

Axess quitte la séance de négociation du 2 décembre 2022

Paris, le 2 décembre 2022 – Lors de la Commission Mixte Paritaire du 2 décembre 2022, les organisations syndicales ont fait plusieurs déclarations liminaires en ouverture de séance. Lors de sa prise de parole, la CFDT a porté plusieurs accusations graves contre AXESS. L'agressivité des échanges associée à la gravité des accusations a contraint AXESS à quitter la table des négociations.

Il est reproché aux employeurs de « mentir aux salariés » et de les « voler », de « se mettre dans leurs poches » plusieurs millions d'euros au détriment des revalorisations salariales. Face à de telles accusations infondées, AXESS ne peut que rappeler son combat, depuis le début de la crise sanitaire, pour obtenir des financements à la hauteur des besoins du secteur et de ses salariés.

Très concrètement, AXESS a obtenu des pouvoirs publics des enveloppes financières qui ont permis de **revaloriser les salaires de près de 600 000 professionnels** du secteur privé non lucratif via les mesures Ségur, Laforcade et la Conférence des métiers. Elle a également obtenu les financements permettant d'appliquer la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique en soutien au pouvoir d'achat. A la suite de négociations paritaires, les enveloppes ont été distribuées conformément à leur destination, soit à travers des accords, soit à travers des recommandations patronales en cas d'échec des négociations.

AXESS œuvre sans relâche pour permettre aux employeurs de revaloriser les salaires de l'ensemble de leurs professionnels, ne signant d'accord que dans le cadre des moyens qu'elle obtient des pouvoirs publics.

AXESS souhaite poursuivre les négociations dans un climat respectueux du dialogue social pour construire une Convention collective unique étendue dans l'intérêt général du secteur.

A propos d'Axess:

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération permet à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Deux aspirations :

- Un secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif fort, identifié et reconnu par les pouvoirs publics et ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur privé non lucratif, avec lesquels il convient d'imaginer de quelle manière de plus grandes proximités peuvent être développées.
- La négociation d'une convention collective unique ayant vocation à être étendue, avec l'ambition de répondre aux besoins d'attractivité et de fidélisation des professionnels et de faciliter et de développer les parcours professionnels au sein de la branche ; une gouvernance adaptée devant permettre de concilier action et respect du rôle des uns et des autres.

AXESS représente près de 600 000 salariés dans près de 15 400 établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux. Ces structures accompagnent près de 3 766 000 personnes fragiles par an.

Les professionnels de ce secteur agissent au quotidien dans des missions d'intérêt général pour accompagner les personnes vulnérables : personnes malades, enfants et adultes en situation de handicap, enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, majeurs protégés, personnes âgées, femmes victimes de violences, personnes en situation de grande précarité ou encore réfugiés de guerre.